

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les actions de formations agréées par VIVEA :

La session d’instruction VIVEA du **17 septembre 2020** a agréé les formations suivantes pour ses contributeurs :

Titre des formations	Organismes de formation	Numéros de téléphone
Licence entraîneur public de trot	Association de Formation et d'action sociale des écuries de courses	03 44 62 41 82
Certificat de Compétences relatif au Transport par route des Animaux Vivants Mention Equins		
Certificat d'Etudes pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement de Maîtres - CESCCAM	Centre de Formation Permanente des Professions du Chien et du Chat	04 74 46 98 19
Certiphyto - Prestataires primo-certificat	CFPPA Brie Comte Robert	01 60 62 33 33
Biosécurité en élevage de porcs	Chambre d'Agriculture de Région Ile de France	01 39 23 42 39
Biosécurité en élevage de volailles		
Reconnaissance des auxiliaires de culture et aménagements favorables en grandes cultures		
Diriger et Réussir - P15 - M3 et 4	Conseil National des CER France	01 56 54 28 28
Optimiser sa conduite de pâturage	GAB REGION IDF	01 84 83 01 82
S'initier à la méthode Hérody		
Comprendre ses analyses de sol Méthode Albrecht		
Initiation à l'observation et au suivi des populations d'insectes pollinisateurs		
Formation Equitation Ethologique Savoirs 1-2-3	Haras de la Cense	01 30 88 49 00
Savoir 4 : communiquer à pied en liberté et à la longe		
Savoir 5 : Affiner la communication à cheval		
Agir collectivement auprès des acteurs territoriaux	Jeunes Agriculteurs National	01 42 65 17 51
Certificat de préparation mentale pour la performance professionnelle	LNF - Les Nouvelles Formations	01 56 41 00 90
Diagnostiquer son sol par l'étude des plantes bio-indicatrices pour améliorer sa fertilité	Ver de terre production	02 76 12 48 00

Ces formations sont ouvertes à tous. VIVEA prend en charge tout ou partie des frais de formation de ses contributeurs non salariés chefs d’entreprises agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux.

Vous partez en formation : ayez le réflexe remplacement

Vous pouvez vous faire remplacer pour suivre une formation, sans aucune charge administrative.

Le remplacement se déroule soit le jour même de la formation, soit un autre jour à votre convenance (dans un délai de 3 mois et selon la disponibilité des agents de remplacement).

Tarifs de remplacement : de 18 € à 75 € (en fonction de la durée de la formation et de votre âge)

N'hésitez pas à contacter votre service de remplacement.

Service de remplacement Seine-et-Marne – Séverine MORET : 01-64-79-30-56 ou remplacement77@gmail.com

Service de Remplacement en Agriculture d'Ile de France – Nelly VETTESE : 01-39-53-73-94 ou contact.sraif@orange.fr

Toutes les formations de France agréées par VIVEA sont disponibles sur www.vivea.fr, à l'onglet : choisir une formation